



N.REF : TM/FG/SM

Objet : mise en concurrence location-entretien du linge plat

Dans le cadre de la consultation citée en objet, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre meilleure proposition concernant la location entretien du linge plat de l'EHPAD.

Les besoins détaillés sont indiqués dans le cahier des clauses techniques et administratives en annexe.

Votre offre devra comporter les tarifs en euros et hors taxes et une offre détaillée conformément aux attentes du CCATP

Durée du marché : Votre proposition sera établie pour 1 an renouvelable 2 fois à compter du 1^{er} avril 2022. Les mois de février et mars 2022 seront destinés à mettre en place et organiser la prestation. La prestation effective de location-entretien débutera bien le 1^{er} avril 2022.

Votre proposition détaillée devra parvenir avant le **Vendredi 17 décembre 2021 à 12h00** (date limite de remise des offres) à l'adresse suivante :

EHPAD "André-Georges Voisin"
Mme Florence GARAND – Attachée de Direction
La Guébie
37220 L'ÎLE-BOUCHARD
« Offre pour la location entretien du linge plat – NE PAS OUVRIR »

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue au regard du prix, des conditions de location-entretien et de la prestation de livraison.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires, vous pouvez transmettre vos questions par mail à l'adresse suivante : attacheededirection@ehpad-ilebouchard.fr

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Location-entretien : Quantités estimées

- Draps : 900 par mois
- Couvertures : 180 par mois
- Taies d'oreiller : 200 par mois
- Taies de traversin : 170 par mois
- Sac de linge gris : 180 par mois
- Sac de linge saumon : 180 par mois
- Sac de linge jaune : 10 par mois
- Draps housse jersey : 630 par mois
- Dessus de lit : 180 par mois

Mise à disposition de matériel : (estimé pour 3 passages par semaines)

- Armoires linge propre : 2 grandes et 1 petite
- Roll : 2
- Container linge sale : 2
-

L'EHPAD souhaite 3 passages par semaine mais peut étudier la possibilité de 2 passages par semaine à des horaires fixés à l'avance. Le prestataire s'engagera sur des jours et horaires de livraison et devra les respecter afin de ne pas pénaliser l'organisation de l'établissement. A partir de 2 heures de retard une pénalité de 100 € TTC par heure de retard sera appliquée. La prestation devra être effective sans interruption toute l'année, aucune période de congés ne pourra être opposée.

Le candidat devra joindre à son offre ses protocoles d'entretien et de qualité ainsi que les procédures de décontamination.

L'offre devra présenter les tarifs en euros hors taxe et TTC ainsi que le détail de la prestation avec le nombre de passages proposés.

La durée du marché sera de 1 an renouvelable 2 fois avec possibilité de résilier avant le terme du contrat au moins 6 mois à l'avance. Le non renouvellement du contrat à sa date anniversaire devra être transmis par l'une ou l'autre des parties au contrat, par écrit au moins 6 mois avant la date anniversaire du contrat. Le marché arrivera à son terme sans écrit préalable à l'issue du dernier renouvellement du marché prévu. Le marché ne pourra, sauf avenant, perdurer au-delà du

La prestation débutera le 1^{er} avril 2022. La société retenue disposera des mois de février et mars pour travailler avec les professionnels de l'EHPAD afin de préparer la mise en place de la prestation. Le blanchissage effectif devra donc impérativement débuter le 1^{er} avril 2022

A l'Ile Bouchard, le
Signature du Candidat